



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03 mars 2023

Séance du 09 mars 2023

Nombre de conseillers :

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 28
Procurations : 01
Excusés :
Votants : 29
Absents :

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, M. Alexandre CHOPINEZ, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mmes Fabienne PICARD, Mmes Marie-Thérèse TOMASINI, MM. Jacky CANEPA, André HAUTCHAMP, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Jean-Jacques GAULTIER, Thierry LEDZINSKI, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Valentin VASSALLO, Mme Charline LEHMANN, M. Joël GROSJEAN, Mme Maryse RATTIER, M. Éric LAMONTRE, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, M. Bernard NOVIANT, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusé ayant donné procuration : M. Didier FORQUIGNON à Mme Marie-Laurence ZEIL

Secrétaire de séance : Mme Nadine BAILLY

N° : 01

Issu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRÉ), l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires est une phase importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. La présentation de ce rapport est également une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Il a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire, tous budgets confondus, en précisant :

Finances
- - -
**Rapport
d'orientations
budgétaires
Exercice 2023**
- - -

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, le document joint en annexe a été examiné en commission des finances le 28 février 2023, et débattu en séance.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



FRANCK PERRY
2023.03.16 06:56:39 +0100
Ref:20230310_162203_1-2-O
Signature numérique
Le Maire

Franck PERRY